



demande renseignement

Par **DEA62**, le **24/01/2021 à 18:41**

Bonsoir,

Je viens de recevoir un courrier de mon ancien employeur, voici le résumé "suite à votre arrêt du 01/01/2018 au 30/06/2018 la CPAM vient de régulariser votre situation et nous a informé avoir pris en charge l'indemnité de votre salaire à 100 pour cent. de ce fait la CPAM s'est rapproché de notre prévoyance et vous demande de rembourser un trop perçu de 360 euro. j'ai eu un accident de trajet reconnu accident de travail par la CPAM. est ce que la CPAM indemnise dans ce cas à 100 pour cent? J avais demandé à la CPAM et ils m'ont dit le contraire.

Merci

Cordialement

Déa62

Par **miyako**, le **26/01/2021 à 16:05**

Bonjour,

Avant de payer quoi que ce soit, assurez vous bien avoir bien reçu les 100% par la CPAM, vous avez certainement trace d'un virement via votre compte AMELI. En plus si votre employeur avait subrogation, il faudrait connaître exactement ce que la CPAM lui a versé. Regardez également vos bulletins de salaire de l'époque.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **DEA62**, le **26/01/2021 à 18:19**

Bonsoir, Merci infiniment mon employeur n'avait pas la subrogation sur les relevés de la CPAM rien est indiqué. (prise en charge à 100 pour cent ou non. C'était la cpam qui me versait les

indemnités. Dois je écrire à la cpam pour avoir ce renseignement. ?Merci Bonne soirée

DEA62